



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>2173</b>	<b>De M. Ian Boucard</b> ( Les Républicains - Territoire de Belfort )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques		<b>Ministère attributaire</b> > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques
<b>Rubrique</b> >sports	<b>Tête d'analyse</b> >Maîtres nageurs sauveteurs	<b>Analyse</b> > Maîtres nageurs sauveteurs.
Question publiée au JO le : <b>11/10/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>20/02/2024</b> Date de renouvellement : <b>07/11/2023</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Ian Boucard attire l'attention de Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur les conditions d'accès à l'emploi des maîtres-nageurs-sauveteurs (MNS). En effet, après avoir effectué une formation pour obtenir le brevet de MNS maintenant appelé « BPEPS AAN - brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport mention activités aquatiques », un grand nombre de MNS exerce en temps partiel ou de façon saisonnière dans des conditions précaires. Pour rappel, cette formation dure un an et engendre des frais coûteux de 5 000 à 10 000 euros dans les CREPS. Il n'est donc pas rare de constater une pénurie de MNS dans les territoires du fait de la longueur et du coût de la formation. En 2022, il manquait environ 2 000 MNS contre 1 500 en 2019. Selon une enquête réalisée à la demande du ministère des sports en 2021, 40 % des piscines ont des difficultés à garder leurs MNS, 75 % ont des difficultés de recrutement, que ce soit sur des postes de permanents, de vacataires ou de saisonniers. Cette étude témoigne donc de la situation alarmante qui est présente au sein du recrutement des MNS. On peut aussi noter une hausse des noyades chez les enfants de moins de 6 ans cet été et elles représentent 22 % des noyades accidentelles et 6 % des décès, et ce malgré le plan « aisance aquatique » lancé en 2019 par l'ancienne ministre des sports Roxana Maracineanu. Ce dispositif avait pour objectif de réduire le nombre de noyades en France en favorisant l'apprentissage de la natation des enfants afin qu'ils acquièrent les bons réflexes dès le plus jeune âge. Selon deux décrets datant respectivement du 11 mai 2017 et du 9 août 2017, de nouvelles formations plus courtes dispensent une seule heure de formation pédagogique ou attribuent l'apprentissage de la natation à des demi-bénévoles. Or il en va de la sécurité des personnes d'apprendre à nager et d'être surveillées par des maîtres-nageurs-sauveteurs qualifiés et reconnus. Au vu de toutes ces informations, il est indispensable de trouver des solutions face à cet enjeu crucial. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures elle compte mettre en œuvre pour garantir une sécurité optimale, notamment pour les publics scolaires mais également pour assurer l'avenir de la profession de maître-nageur sauveteur, qui bénéficie de la formation la plus exigeante en la matière.